

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021 Délibération n° 2021-104- DC

Date d'affichage :

Le 30 septembre 2021

Effectif statutaire :	83
Membres en exercice :	83
Quorum :	41
Présents :	60
Excusé(s) :	14
Dont représenté(s) :	11
Absent(s) :	9

Nombre de votants : 71

Secrétaires de séance :

Christian RUAULT - Guy BERTIN

Le vingt trois septembre deux mille vingt et un à 17 heures 15, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis Pôle Mutualisé de Formation (PMF), sur convocation faite par Monsieur Jackie GOULET, Président, le seize septembre deux mille vingt et un.

Présents : (60)

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLÉ, Gilles TALLUAU, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Emmanuel BRAULT, François BREE, Laurence CAILLAUD, Bruno CHEPTOU, Patricia COCHET, Michel DELPHIN, Isabelle DEVAUX, Catherine EVILLARD, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Géraldine LE COZ, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Nicole MOISY, Nathalie MORON, Marc-Antoine NERON, Nicole PEHU, Eric POEHR, Marie SEYEUX.

Dont suppléé(s) remplacé(s) :

Excusés : (14)

Anatole MICHEAUD, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Alain BOISSONNOT, Pierre-Yves DELAMARE, Gilles BARDIN, Christophe CARDET, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Gaëlle FAURE, Nathalie LIEBAULT, Noël NERON, Bruno PROD'HOMME, Nathalie SECOUÉ

Dont excusés ayant donné pouvoir : (11)

Jacky MARCHAND à Sandrine LION, Anatole MICHEAUD à Eric MOUSSERION, Alain BOISSONNOT à Christian GALLÉ, Gilles BARDIN à Rodolphe MIRANDE, Christophe CARDET à Jackie GOULET, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Gaëlle FAURE à Astrid LELIEVRE, Nathalie LIEBAULT à Marc-Antoine NERON, Noël NERON à Béatrice GUILLON, Bruno PROD'HOMME à Arlette BOURDIER, Nathalie SECOUÉ à Michel DELPHIN.

Absents : (9)

Isabelle GRANDHOMME, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Didier GUILLAUME, Thierry GRANDHOMME, Annick HILLAIRE, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2020

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, application de la Loi Barnier, n°95-101 en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et le mettre à disposition du public.

Ce rapport Prix et Qualité de Service est donc destiné à présenter une vue globale du fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement et à en expliquer les résultats techniques et financiers.

EAU POTABLE

Territoires sur lesquels la CASVL exerce la compétence en totalité :

Secteur en régie :

Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, Doué-en-Anjou (Doué-la-Fontaine), La Breille-les-Pins, Longué-Jumelles (Longué), Neuillé, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier, Vivy, Saint-Philbert-du-Peuple

Secteur urbain en délégation Saur :

Bellevigne-les-Châteaux (Chacé), Saumur, Varrains et Distré

Secteur rural en délégation Saur :

Antoigné, Bellevigne-les-Châteaux (Brézé, Saint-Cyr-En-Bourg), Epieds, Ecarts de Chacé, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre-Dame, Saint-Just-Sur-Dive, Le Vaudelnay et Villebernier

Secteur de l'ancien syndicat du SIEAPA en délégation Véolia :

Saint-Clément-des-Levées, Gennes Val de Loire (Saint-Martin-de-la-Place)

Territoires sur lesquels la CASVL exerce la compétence pour partie (anciens syndicats implantés sur plusieurs communautés de communes ou agglomération) :

049-200071876-20210923-2021-104-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Pour ces territoires, excepté les résultats d'analyses du suivi sanitaire, les indicateurs concernent la totalité de l'emprise des anciens syndicats.

Secteur de l'ancien syndicat du SMAEPA en délégation Véolia :

Artannes-sur-Thouet, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Le Coudray-Macouard, Courchamps, Dénézé-sous-Doué, Doué-en-Anjou (Concourson-sur-Layon, Forges, Meigné-sous-Doué, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon, Les Verchers-sur-Layon), Louresse-Rochemenier, Rou-Marson, St-Macaire-du-Bois, Les Ulmes, Verrie

Secteur de l'ancien syndicat de Coutures en délégation Véolia :

Doué-en-Anjou (Brigné), Gennes Val de Loire (Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Grézillé, Les Rosiers-sur-Loire, Le Thourel, Saint-Georges-des-sept-voies), Tuffalun (Ambillou-Château, Louerre, Noyant-la-Plaine)

Secteur de l'ancien syndicat de Montsoreau-Candes en délégation Véolia :

Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire.

Secteur de l'ancien syndicat de Beaufort en prestation de service STGS :

Longué-Jumelles (Jumelles), La Lande-Chasles, Mouliherne

Chiffres clés

- 15 sites de prélèvement de l'eau
- ✓ 12 sites de traitement de l'eau
- ✓ 46 ouvrages de stockage (réservoirs enterrés, réservoirs sur tour, bâches de reprise)
- ✓ 23 ouvrages de surpression et de reprise,
- ✓ 2 080 kilomètres de réseaux (uniquement sur le territoire communautaire).

Dépenses 2020

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **2 407 206€ HT**.

Indicateurs de performance pour l'eau potable

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Régie	DSP Urbain (Saur)	DSP Rural (Saur)	DSP ex SMAEPA (Véolia)	DSP ex SIAEP Coutures (Véolia)	DSP ex SIAEPA (Véolia)	DSP ex SIMAEP de Montsoreau-Candes (Véolia)	Prestation ex SIAEP Beaufort (STGS)
D101.0	Nombre d'habitants desservis	28 191	33399	13652	9 481	11 421	2 393	4 153	2 473
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,04	2,29	2,29	2,11	2,34	2,06	2,53	1,91
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1	2	2	1	1	1	1	-
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	98,9	100	100	100	100	100	100	100
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	80,2	100	100	100	100	96,2	88,9	100
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	120	118	120	118	120	120	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79	89,2	69,1	81,9	84,6	85,8	76,5	87,0
P105.3	Volumes non comptés	1,6	3,1	3,0	0,89	1,14	1,71	1,39	0,36
P106.3	Pertes en réseau	1,6	3	3,0	0,9	1,1	1,7	1,4	0,4
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0,27	0,63	0,83	1,24	0,07	0,37	-
P108.3	Protection de la ressource en eau	80	80	80	80	80	100	80	-
P109.0	Montant des abandons des créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0097	0,0006	0,0005	0,0005	0,0006	0	-	-
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	-	5	6,63	2,21	1,07	0	0,83	0
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100	95,34	95,13	100	100	100	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	-	4,74	1,57	1,65	0,95	1,78	2,00	-
P155.1	Taux de réclamations	-	0,47	0,97	0,20	0,60	0,93	1,24	0

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur en régie :

Blou, Dénézé-sous-Doué, Doué-en-Anjou (Brigné-sous-doué, Saint-Georges-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Les Verchers-sur-Layon, Doué-la-Fontaine, Forges), Gennes Val de Loire (Gennes, Grézillé, Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Georges-des-sept-voies), Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Mouliherne, St-Philbert-du-Peuple, Tuffalun (Ambillou-Château, Louerre), Les Ulmes, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier

Secteur urbain en délégation Saur :

Bellevigne-les-Châteaux (Chacé), Saumur, Varrains et Distré

Secteur rural en délégation Saur :

Allonnes, Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Brézé, Brossay, Le Coudray-Macouard, Courchamps, Epieds, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Neuillé, Parnay, Le Puy-Notre-Dame, Rou-Marson, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Just-sur-Dive, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire, Vaudelnay, Villebernier et Vivy

Secteur de l'ancien syndicat du SIEAPA en délégation Véolia :

Saint-Clément-des-Levées, Gennes Val de Loire (Saint-Martin-de-la-Place)

Secteur de la commune de Chênehutte-Trêves-Cunault en délégation Véolia :

Gennes Val de Loire (Chênehutte-Trêves-Cunault)

Chiffres clés

- 56 stations d'épuration
- 224 postes de relèvement
- 674 kilomètres de réseaux

Dépenses 2020

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **3 882 294 € HT**.

Indicateurs de performance pour l'assainissement collectif

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Régie	DSP Urbain (Saur)	DSP Rural (Saur)	DSP Chenehutte-TC (Véolia)	DSP ex SIAEPA (Véolia)
D201.0	Nombre d'habitants desservis	34 042	33 399	30 706	1062	1522
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	6	40	40	1	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	271,4	321,4	101,4	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	1,97	2,92	2,92	2,86	2,73
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-	-	-
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	84	90	112	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	20	54	0	0
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	100	-	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	0,0005	0,0008	Non Communiqué	Non Communiqué
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0,120	0	Non Communiqué	Non Communiqué
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	4,5	0,4	Non Communiqué	Non Communiqué
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,27	0,63	Non Communiqué	Non Communiqué
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	43,7	94,2	100	Non Communiqué
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	20	20	Non Communiqué	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	4	4	4	4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	3,42	2,7	Non Communiqué	Non Communiqué
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0	0	Non Communiqué	Non Communiqué

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20210923-2021-104-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de mise en ligne : 14/10/2021

Tarifs eau et assainissement 2021

Tarifs applicables au 01/01/2021	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Eau potable (€ HT)	Tarif Part Variable Eau potable (€ HT par m3)	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
		2021	2021	2021	2021
ALLONNES	regie	52,44 €	1,236 €	38,06 €	2,189 €
ANTOIGNE	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
ARTANNES SUR THOUET	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BREIE)	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (CHACE)	dsp	32,60 €	1,548 €	45,38 €	2,128 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT CYR EN BOURG)	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
BLOU	regie	44,40 €	0,840 €	70,59 €	1,104 €
BRAIN SUR ALLONNES	regie	52,44 €	1,236 €	38,06 €	2,189 €
BREILLE LES PINS (LA)	regie	52,44 €	1,236 €	38,06 €	2,189 €
BROSSAY	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
CIZAY LA MADELEINE	dsp	71,32 €	1,110 €		
COUDRAY MACOUARD (LE)	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
COURCHAMPS	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
COURLEON	regie	61,07 €	1,049 €		
DENEZE SOUS DOUE	dsp	71,32 €	1,110 €	138,09 €	1,837 €
DISTRE	dsp	32,60 €	1,548 €	45,38 €	2,128 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	dsp	70,20 €	1,334 €	87,05 €	1,189 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	dsp	71,32 €	1,110 €	47,92 €	1,376 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	dsp	61,81 €	1,114 €	26,67 €	1,421 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	dsp	71,32 €	1,110 €	98,92 €	1,078 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	dsp	71,32 €	1,110 €	99,42 €	1,392 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	dsp	71,32 €	1,110 €		
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	dsp	71,32 €	1,110 €		
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	dsp	70,20 €	1,334 €	63,92 €	1,204 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	dsp	71,32 €	1,110 €	81,92 €	1,376 €
EPIEDS	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES CUNAUT)	dsp	70,20 €	1,334 €	64,70 €	1,910 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	dsp	70,20 €	1,334 €	13,92 €	1,271 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	dsp	70,20 €	1,334 €	64,30 €	0,912 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREIL)	dsp	70,20 €	1,334 €		
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	dsp	70,20 €	1,334 €	13,92 €	1,937 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	dsp	45,70 €	1,237 €	41,92 €	1,983 €
JUMELLES	regie	44,40 €	1,090 €	31,03 €	1,007 €
LANDE CHASLES (LA)	regie	44,40 €	1,090 €		
LONGUE	regie	45,81 €	0,901 €	31,03 €	1,007 €
LOURESSE ROCHEMENIER	dsp	71,32 €	1,110 €	23,09 €	0,646 €
MONTREUIL-BELLAY	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
MONTSCREAU	dsp	84,27 €	1,336 €	38,06 €	2,189 €
MOULHERNE	regie	44,40 €	1,090 €	88,85 €	1,304 €
NEUILLE	regie	44,40 €	0,840 €	38,06 €	2,189 €
PARNAY	dsp	84,27 €	1,336 €	38,06 €	2,189 €
PUY NOTRE DAME (LE)	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
ROU MARSON	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
SAINTE CLEMENT DES LEVEES	dsp	45,70 €	1,237 €	41,92 €	1,983 €
SAINTE JUST SUR DIVE	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
SAINTE MACAIRE DU BOIS	dsp	71,32 €	1,110 €	38,06 €	2,189 €
SAINTE PHILBERT DU PEUPLE	regie	44,40 €	0,840 €	83,09 €	1,146 €
SAUMUR	dsp	32,60 €	1,548 €	45,38 €	2,128 €
SOUZAY CHAMPIGNY	dsp	84,27 €	1,336 €	38,06 €	2,189 €
TUFFALUN (AMBILLOU CHATEAU)	dsp	70,20 €	1,334 €	43,09 €	0,687 €
TUFFALUN (LOUERRE)	dsp	70,20 €	1,334 €	43,09 €	0,687 €
TUFFALUN (NOYANT LA FLAINE)	dsp	70,20 €	1,334 €		
TURQUANT	dsp	84,27 €	1,336 €	38,06 €	2,189 €
ULMES (LES)	dsp	71,32 €	1,110 €	126,42 €	1,687 €
VARENNES SUR LOIRE	dsp	84,27 €	1,336 €	38,06 €	2,189 €
VARRAINS	dsp	32,60 €	1,548 €	45,38 €	2,128 €
VAUDELNAY (LE)	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
VERNANTES	regie	61,07 €	1,049 €	51,42 €	1,187 €
VERNOIL LE FOURRIER	regie	61,07 €	1,049 €	13,92 €	1,246 €
VERRIE	dsp	71,32 €	1,110 €		
VILLEBERNIER	dsp	42,09 €	1,469 €	38,06 €	2,189 €
VIVY	regie	44,40 €	0,840 €	38,06 €	2,189 €

Secteur	Mode de gestion	Prix moyen eau+assainissement pour 120 m3 (€HT/m3)		Différence	Impact sur facture 120 m3
		2020	2021		
ALLONNES	regie	4,182 €	4,179 €	-0,0028 €	-0,33 €
ANTOIGNE	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
ARTANNES SUR THOUET	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BREZE)	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (CHAGE)	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0320 €	-3,84 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT-CYR EN BOURG)	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
ELOU	regie	2,650 €	2,903 €	0,2525 €	30,30 €
BRAIN SUR ALLONNES	regie	4,182 €	4,179 €	-0,0028 €	-0,33 €
BREILLE LES PINS (LA)	regie	4,182 €	4,179 €	-0,0028 €	-0,33 €
BROSSAY	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
CIZAY LA MADELEINE	dsp	1,676 €	1,704 €	0,0282 €	3,39 €
COUDRAY MACOUARD (LE)	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
COURCHAMPS	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
COURLEON	regie	1,500 €	1,558 €	0,0575 €	6,90 €
DENEZE SOUS DOUE	dsp	4,797 €	4,692 €	-0,1054 €	-12,65 €
DISTRE	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0320 €	-3,84 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	dsp	3,767 €	3,834 €	0,0663 €	7,95 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	dsp	3,342 €	3,479 €	0,1372 €	16,47 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	dsp	3,093 €	3,272 €	0,1787 €	21,44 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	dsp	3,495 €	3,606 €	0,1117 €	13,41 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	dsp	3,877 €	3,925 €	0,0481 €	5,77 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	dsp	1,676 €	1,704 €	0,0282 €	3,39 €
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	dsp	1,676 €	1,704 €	0,0282 €	3,39 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	dsp	3,554 €	3,656 €	0,1018 €	12,22 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	dsp	3,682 €	3,762 €	0,0806 €	9,67 €
EPIEDS	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
PONTEVRAUD L'ABBAYE	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES (CUNAUT)	dsp	4,409 €	4,368 €	-0,0406 €	-4,87 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	dsp	3,134 €	3,306 €	0,1718 €	20,62 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	dsp	3,208 €	3,367 €	0,1595 €	19,14 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREIL)	dsp	1,934 €	1,919 €	-0,0149 €	-1,78 €
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	dsp	3,934 €	3,973 €	0,0385 €	4,62 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	dsp	3,908 €	3,951 €	0,0429 €	5,14 €
LONGUE	regie	2,225 €	2,548 €	0,3234 €	38,81 €
LOURESSE ROCHEMENER	dsp	2,217 €	2,542 €	0,3246 €	38,95 €
MONTREUIL-BELLAY	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
MONTSOPEAU	dsp	4,620 €	4,544 €	-0,0758 €	-9,09 €
MOULHERNE	regie	3,373 €	3,505 €	0,1320 €	15,84 €
NEUILLE	regie	3,626 €	3,716 €	0,0898 €	10,77 €
PARNAY	dsp	4,620 €	4,544 €	-0,0758 €	-9,09 €
PUY NOTRE DAME (LE)	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
ROUMARSON	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
SAINTE-CLEMENT DES LEVEES	dsp	3,908 €	3,951 €	0,0429 €	5,14 €
SAINTE-JUST SUR DIVE	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
SAINTE-MACAIRE DU BOIS	dsp	4,219 €	4,210 €	-0,0089 €	-1,07 €
SAINTE-PHILBERT DU PEUPLE	regie	2,825 €	3,048 €	0,2233 €	26,80 €
SAUMUR	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0320 €	-3,84 €
SOUZAY-CHAMPIGNY	dsp	4,620 €	4,544 €	-0,0758 €	-9,09 €
TUFFALUN (AMBILLOU CHATEAU)	dsp	2,726 €	2,966 €	0,2399 €	28,78 €
TUFFALUN (LOUERRE)	dsp	2,726 €	2,966 €	0,2399 €	28,78 €
TUFFALUN (NOYANT LA FLAINE)	dsp	1,934 €	1,919 €	-0,0149 €	-1,78 €
TURQUANT	dsp	4,620 €	4,544 €	-0,0758 €	-9,09 €
ULMES (LES)	dsp	4,501 €	4,445 €	-0,0559 €	-6,71 €
VARENNES SUR LOIRE	dsp	4,620 €	4,544 €	-0,0758 €	-9,09 €
VARFAINS	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0320 €	-3,84 €
VAUDELNAY (LE)	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
VERNANTES	regie	2,975 €	3,173 €	0,1983 €	23,80 €
VERNOIL-LE-FOUPRIER	regie	2,670 €	2,919 €	0,2492 €	29,90 €
VERRIE	dsp	1,676 €	1,704 €	0,0282 €	3,39 €
VILLEBERNIER	dsp	4,357 €	4,325 €	-0,0321 €	-3,85 €
VIVY	regie	3,626 €	3,716 €	0,0898 €	10,77 €
MOYENNE TOUTES COMMUNES		3,589 €	3,645 €	0,0560 €	6,72 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence sur la totalité du territoire communautaire.

Chiffres clés

- Environ 12 500 installations
- 9 692 installations vérifiées et intégrées dans le logiciel de suivi (absence pour les installations non contrôlées et pour une partie des contrôles effectués dont la saisie est en cours).
- 744 contrôles réalisés en 2020

Indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif

Code indicateur	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	87,6 %

Tarifs 2021

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 (en € TTC) Applicables au 01/04/2021		
Toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	contrôle de conception	150,00 €
	contrôle d'exécution	250,00 €
	contre-visite supplémentaire	125,00 €
	diagnostic ou contrôle de bon fonctionnement (fixé par le SPANC)	100,00 €
	diagnostic à la demande du propriétaire (ex : vente) ou d'un tiers	250,00 €
Pénalités pour toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux suite au dépassement du délai de 4 ans	100,00 €
	pénalité pour refus de contrôle	200,00 €
	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux ou mauvais état de fonctionnement suite à une cession immobilière	200,00 €

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des Statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ;

Vu la loi n° 95-101 du 02 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 95-635 du 20 Mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu les contrats d'affermage des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'ensemble des communes concernées de la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » ;

Vu les comptes-rendus techniques et financiers présentés par les délégataires, conformément à la réglementation ;

Vu les éléments de suivi collectés par la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements dans le cadre de sa mission de contrôle et de coordination des services de l'eau et de l'assainissement ;

Vu l'avis de la Commission Cycle de l'eau en date du 2 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 14 septembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE PRENDRE ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2020 établis par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présentés, sachant qu'ils peuvent être consultés par les usagers avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat des votes : Pour = 71 ; Contre = 0 ; Abstention = 0

Date de transmission en sous-préfecture :

Date de réception en sous-préfecture :

Insertion au RAA du 2ème semestre 2021

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la ville de Saumur

Jackie GOULET

Matière de l'acte	7.10.6 - Autres
-------------------	-----------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »